

Le programme a trois fins: premièrement, accroître la production et créer des emplois au Canada; deuxièmement, tendre à améliorer sensiblement l'équilibre de nos échanges commerciaux; et troisièmement, encourager fortement les producteurs de véhicules et de pièces de véhicule à prolonger leurs périodes de production et à atteindre à un plus haut degré de spécialisation, ce qui contribuera à réduire les frais de production. Le programme ne restreindra aucunement le commerce. Il ne requiert l'adoption d'aucun nouveau droit, ni d'autre mesure restrictive. Dans l'application, ces dispositions tiendront absolument compte des engagements découlant des accords commerciaux.

Le gouvernement estime que le nouveau programme offrira de nouveaux avantages marqués pour l'industrie canadienne de l'automobile. Il devrait contribuer à la réduction des frais, ce qui profitera aussi bien aux producteurs qu'aux consommateurs canadiens. En outre, il est conforme à la politique du Canada qui consiste à régler le problème des échanges commerciaux au moyen de mesures positives plutôt que restrictives. Il favorisera les échanges commerciaux.

A notre avis, la nouvelle mesure accroîtra les échanges commerciaux entre le Canada et ses partenaires et permettra aux producteurs canadiens de mieux soutenir la concurrence sur les marchés tant intérieurs qu'extérieurs.

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, la déclaration plutôt tardive que nous venons d'entendre ne manque certes pas d'intérêt pour la Chambre. Nous savons tous que le sujet sur lequel elle porte soulève depuis quelques jours des discussions et des controverses à Washington; il en a été question sur les ondes de Radio-Canada. Il convient, je suppose, que le gouvernement profite de la dernière séance de la semaine pour informer la Chambre de ce qu'il se propose de faire à cet égard.

Il va sans dire que la déclaration est de la plus haute importance. Même si le Règlement le permettait, la Chambre ne voudrait certes pas entamer un débat détaillé sur les dispositions que renferme le programme. Il est en quelque sorte conforme à celui que le gouvernement de mon très honorable ami, le chef actuel de l'opposition (M. Diefenbaker), avait préconisé... (*Exclamations*)

Certaines personnes devraient apprendre leur histoire, monsieur l'Orateur. (*Applaudissements*) Dans un certain sens, cela est conforme au programme qu'a établi l'ancien gouvernement en développant l'industrie de l'automobile. La première recommandation de la Commission Bladen était que la taxe d'accise sur les automobiles devraient être remboursée. C'est ce qu'on a fait. La deuxième

[L'hon. M. Drury.]

mesure, qui a été appliquée il y a environ un an—et, bien entendu, nous prévoyions quelque chose du genre car l'année était presque expirée—a consisté à permettre l'imposition des transmissions automatiques et des moteurs pour ensuite remettre les droits sur une exportation équivalente de pièces, mesure qui sera portée encore plus loin, comme le ministre l'a laissé entendre. Je suis heureux de voir que le ministre suit la voie et le programme que nous avons établis.

En d'autres endroits et d'autres capitales du continent nord-américain, on a laissé entendre que cette mesure constitue une terrible violation des accords du GATT et entraînera nécessairement des récriminations et des protestations. J'espère que cela n'est pas vrai. J'espère que la mesure ne déborde pas les cadres des accords du GATT, car je suis certain que le gouvernement se rend compte qu'il est peu souhaitable d'offenser d'autres partenaires commerciaux.

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, c'est une question très technique et je ne me propose pas de la discuter maintenant. Je suppose que le ministre, à titre de ministre de l'Industrie (M. Drury), n'aura pas de prévisions budgétaires dont le comité sera saisi au cours des prochaines semaines, comme ce sera le cas pour les autres ministères; mais les crédits du ministère de la Production de défense, dont il est ministre, seront présentés au comité, ou peut-être pourrions-nous discuter cette question lorsque notre ami le ministre des Finances (M. Gordon) nous saisira de ses prévisions budgétaires. Dans l'intervalle, nous aurons étudié la proposition et nous serons en mesure de la discuter un peu plus longuement lorsqu'il se présentera une occasion favorable.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, au nom du Nouveau parti démocratique, je tiens à dire que nous sommes heureux d'être saisis de cette mesure dont il a déjà tellement été question dans les journaux, à la radio et à la télévision. Nous reconnaissons que c'est une tentative, faite en toute bonne foi, je pense, pour tâcher de tirer l'industrie automobile du Canada de sa léthargie traditionnelle et de faire disparaître les préventions contre la fabrication au Canada de pièces et de matériel automobiles destinés à l'exportation.

Comme l'a signalé le préopinant, cette question étant fort complexe, il est très difficile d'essayer même de prévoir en ce moment comment cette mesure sera accueillie, étant donné surtout que l'industrie automobile est en grande partie propriété américaine. Ainsi, vu que les mêmes entreprises sont exploitées des deux côtés de la frontière, on peut difficilement prévoir dès maintenant la réaction